

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 septembre 2019

## ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2206)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 193

présenté par

M. Bony

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« Les zones rurales et de montagne éloignées des grandes métropoles sont identifiées comme prioritaires en matière d'investissement dans la programmation des infrastructures. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les zones rurales et de montagne éloignées des grandes métropoles doivent être considérées comme prioritaires en matière d'investissement. Tel est le sens de cet amendement.